

Réunion du Comité de liaison entre la magistrature et l'Association du barreau canadien

Le jeudi 29 mai 2014 (Ottawa)

Procès verbal

Présents :

Le juge en chef Blais, Cour d'appel fédérale

Le juge en chef Crampton, Cour fédérale

La juge Sharlow, Cour d'appel fédérale

Le juge O'Reilly, Cour fédérale

Le juge Shore, Cour fédérale

La protonotaire Tabib, Cour fédérale

Daniel Gosselin, administrateur en chef

Chantelle Bowers, administratrice en chef adjointe

Roula Eatrides, avocate générale, Cour fédérale

Lucille Collard, avocate, Cour d'appel fédérale

Marie-Claire Perrault, avocate générale par intérim, Cour d'appel fédérale

Alain Le Gal, greffier, Cour d'appel fédérale

Manon Pitre, greffière, Cour fédérale,

Paul Harquail, président – représentant du droit maritime

Susan Beaubien, membre, représentante en droit de la propriété intellectuelle

Mario Bellissimo, membre – représentant du droit de l'immigration et des réfugiés

Joel Nitikman, membre – représentant du droit relatif à l'impôt sur le revenu

Diane Soroka, membre – représentante du droit des Autochtones

Maryse Tremblay, membre – représentante en droit relatif au travail, à l'emploi, aux droits de la personne et au respect de la vie privée

David Demirkan, membre – représentant du domaine du contentieux civil

Gaylene Schellenberg, avocate-conseil à l'interne à l'Association du Barreau canadien (ABC)

Alain Préfontaine, membre – représentant du ministère de la Justice

Secrétaires de la réunion :

Lucille Collard, avocate, Cour d'appel fédérale

Andrew Baumberg, avocat, Cour fédérale

Absents :

Le juge Pelletier, Cour d'appel fédérale

Le juge Stratas, Cour d'appel fédérale

La juge Dawson, Cour d'appel fédérale

La juge Heneghan, Cour fédérale

Le juge Phelan, Cour fédérale

1) Mot de bienvenue

Le juge en chef Blais souhaite la bienvenue aux membres du Comité et reconnaît qu'il existe malheureusement une controverse dans la communauté juridique élargie. Il a rappelé le travail important et l'excellent travail qui a été fait par les Cours. Il est nécessaire de travailler dans une atmosphère de confiance avec toutes les personnes qui travaillent dans le système judiciaire.

Le juge en chef Crampton souscrit aux remarques formulées par le juge en chef Blais.

2) Mot de bienvenue

Monsieur Harquail souligne que la rencontre préparatoire de l'ABC permet une discussion ouverte sur l'actualité et l'évaluation des options pour révision avec la Cour.

3) Adoption de l'ordre du jour;

Des modifications mineures sont apportées à l'ordre du jour – inclusion de mises à jour additionnelles de sections de droit de l'ABC (section de la fiscalité, puis divers).

4) Adoption du procès-verbal (6 novembre 2013)

Corrections :

Page 3. – Monsieur Bellissimo a fait mention de E-Harmony, mais il ne s'agissait pas du véritable titre du programme.

Page 4 – Monsieur Demirkan a souligné qu'il y avait en réalité 2 propositions concernant l'intervention.

Le procès-verbal est adopté sous réserve de ces 2 modifications.

ABC :

5) Mise à jour – Groupes de liaison spécialisés

a) Avocats fiscalistes

Monsieur Nitikman présente un rapport pour les avocats fiscalistes et fait état des prochains départs à la retraite à la Cour canadienne de l'impôt, des modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, à la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, et aux directives de la Cour. Diverses causes ont été soumises à la gestion de l'instance et des milliers de causes en matière d'abris fiscaux sont en attente d'instruction sur une seule question – la Cour tente de déterminer le meilleur moyen de traiter cet important volume de causes. On prévoit apporter des modifications quant au seuil prévu pour les procédures simplifiées. Les avocats fiscalistes remercient le juge Webb, qui a siégé sur une formation de juges.

Certains points importants : il existe un comité mixte de l'ABC et des comptables professionnels agréés qui fait des présentations de politique détaillées quant aux projets de loi. Ces documents sont mis à la disposition des Cours.

Enfin, des points de vue contradictoires ont été formulés dans un certain nombre de causes récentes relativement aux dépens – il y a beaucoup d'incertitude concernant les règles en matière de dépens.

La juge Sharlow souligne qu'il existe un pouvoir discrétionnaire relativement aux dépens, ce qui peut donner lieu à des résultats différents.

Monsieur Nitikman ajoute que les modifications récentes qui ont été apportées aux *Règles de la Cour de l'impôt* ont en fait accru le nombre de résultats divergents quant aux dépens.

Il fait une proposition supplémentaire : en vertu des *Règles de la Cour suprême du Canada* (règle 45), il est nécessaire de fournir un recueil condensé. Les parties doivent également fournir un schéma d'au plus deux pages de leur plaidoirie orale. L'exigence de fournir un recueil condensé existe également à la Cour d'appel de la C.-B. (par le truchement des directives relatives à la pratique). Les Cours fédérales pourraient songer à prévoir une telle exigence.

Le juge en chef Blais souligne que cette proposition sera soumise pour examen au Comité des règles.

La juge Sharlow est d'accord pour affirmer que cette proposition serait utile, peut-être davantage à titre de courtoisie qu'à titre d'exigence prévue par les Règles.

Monsieur Bellissimo souligne que cette proposition, si elle est adoptée comme exigence formelle pour toutes les causes, causerait des problèmes aux professionnels du domaine de l'immigration et de la protection des réfugiés.

b) Barreau autochtone et Barreau en droit des Autochtones

Diane Soroka présente une mise à jour pour le compte de l'ABC. Elle souligne que le travail se poursuit quant au projet pilote de la Cour sur le MARC. L'automne dernier, la Cour a eu l'occasion, lors d'un colloque, d'entendre les aînés sur le sujet du règlement des conflits. Sa principale préoccupation est de savoir comment transmettre le message aux parties éventuelles. Les lignes directrices sur la pratique et l'avis de règlement des conflits sont affichés sur notre site Web, mais ils ne sont pas bien connus dans les collectivités autochtones. Il est important que les membres des Premières nations sachent qu'il existe des ressources en matière de règlement des conflits qui améliorent de façon importante l'accès à la justice. Il faut continuer dans cette voie. La prochaine réunion du comité de liaison aura lieu le 18 juin 2014 à Iqaluit (à la conférence de l'ABC).

Le juge en chef Crampton souligne que lors d'une très récente réunion à la Cour, il a été conclu que la question suivante était importante : comment faire connaître aux éventuelles parties à un litige les ressources que la Cour met à leur disposition? On approuve fortement les sentiments manifestés par le Barreau. On discute également des façons possibles de favoriser la réconciliation en se servant des traditions juridiques autochtones pour régler les conflits.

Le juge Shore souligne que la Cour est très ouverte quant à l'utilisation d'une coutume autochtone pour régler des conflits. Il s'agit d'une cour qui appartient à tous – on devrait mettre l'accent sur la « jurisprudence thérapeutique ». S'il y a bonne volonté des deux côtés, on peut faire beaucoup.

c) Droit de l'immigration et des réfugiés

Mario Bellissimo présente une mise à jour pour le compte de l'ABC. La plus grande partie de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* a été modifiée depuis qu'il est devenu membre du Comité, mais d'autres modifications sont toujours en cours d'élaboration. C'est en janvier 2015 que sera lancé un nouveau projet visant à jumeler les demandeurs éventuels à des employeurs éventuels. La Section d'appel des réfugiés commence à voir ces décisions soumises à un contrôle. Une des premières décisions a récemment été rendue par le juge Shore.

Un grand nombre d'instances en matière d'investissement sont en cours.

Les renvois urgents vont se poursuivre et il continuera donc d'y avoir des demandes de sursis.

Les tribunaux vont commencer à être saisis de causes de « travailleur étranger temporaire » comme les demandes de contrôle judiciaire de décisions du gouvernement d'inscrire un employeur sur une liste noire.

Le gouvernement espère faire adopter les modifications à la *Loi sur la citoyenneté* avant la pause estivale.

Le Barreau continue de promouvoir le projet pilote sur le traitement accéléré.

Plus de 400 personnes ont participé au récent congrès de l'ABC. Le congrès de l'an prochain aura lieu à Ottawa et près de 500 participants sont attendus.

L'ABC a présenté, lors de son dernier congrès, une vidéo, qu'il a conçue, montrant une audience relative à un contrôle judiciaire. Elle espère mettre cette vidéo à la disposition de la Cour à des fins éducatives.

L'ABC est préoccupée par les efforts déployés par le gouvernement pour soustraire certains processus décisionnels au contrôle judiciaire – cela donnera probablement lieu à des contestations constitutionnelles. L'ABC a adopté une résolution contestant l'utilisation que le gouvernement se propose de faire des lignes directrices ministérielles.

Enfin, on est préoccupé par le débat public actuel, dont nous avons déjà parlé. Le Barreau souhaite que l'on renforce le rôle de la Cour.

Le juge en chef Crampton fait part de ses préoccupations concernant le discours public dans certains articles récents dans la presse et dans lequel il a été suggéré que la Cour est avenante envers le gouvernement et qu'elle ne possède pas d'expertise en droit civil du québécois. Il indique que de pareilles perceptions minent la confiance du public envers les tribunaux et plus globalement le principe de la primauté du droit.

Monsieur Harquail souligne que les membres de l'ABC du Comité ont communiqué avec les membres supérieurs de l'ABC afin de souligner les renseignements erronés qui sont souvent diffusés dans les médias. Pour l'assemblée annuelle du CTC, la section de droit pénal met de l'avant une résolution qui défend le pouvoir discrétionnaire des tribunaux. Il serait utile de profiter de l'occasion pour clarifier le rôle des Cours fédérales. Le grand public et le Barreau ne sont pas au courant de l'ampleur de la compétence des Cours fédérales. Il s'engage à faire en sorte que les opinions exprimées par le Comité soient transmises aux membres supérieurs du Barreau.

Le juge Shore souligne que les messages négatifs qui sont véhiculés concernant la Cour touchent les professionnels ainsi que les membres de la Cour. Il souligne les efforts considérables qui ont été faits par les professionnels à la suite de la trilogie *Dunsmuir* concernant la norme de contrôle judiciaire. Comment la Cour communique-t-elle avec le public à propos de la gamme de résultats auquel on peut arriver lors d'un contrôle judiciaire?

Susan Beaubien souligne que les médias sont portés sur le sensationnalisme (de plus en plus), et ce, en 140 caractères. De plus, les médias traditionnels sont en concurrence avec les blogues et comportent de moins en moins de contenu. Elle souligne qu'un colloque a eu lieu hier à l'université d'Ottawa et qu'il a été filmé par C-PAC. Ce type de tribune est peut-être la façon de communiquer l'information, plutôt que les principaux médias.

Le juge en chef Blais souligne que, en octobre dernier, la Cour d'appel fédérale a envoyé une correction aux médias – elle n'a jamais été publiée. Récemment, il n'y a eu qu'un seul article, publié par le professeur Paul Daly dans un blogue de droit administratif, qui expliquait pourquoi, à la lumière des enseignements récents de la Cour suprême du Canada sur la retenue judiciaire, il n'est pas surprenant de constater que le gouvernement a tendance à se voir confirmer ses décisions plus souvent que les demandeurs.

Susan Beaubien exprime des craintes au sujet des entrevues accordées aux médias ou des articles soumis aux principaux médias – ceux-ci modifient souvent le contenu, ce qui a pour effet de modifier en profondeur le message original.

Le juge Shore propose que lorsque les professionnels s'adressent aux médias, ils devraient décrire comment la Cour suprême revoit des décisions, plutôt que de ne donner qu'un aperçu de l'affaire en première instance.

d) Propriété intellectuelle

Susan Beaubien présente une mise à jour pour le compte de l'ABC Elle fait mention de la décision ontarienne *Moore c. Getahun* (2014 ONSC 237) portant sur les rapports d'experts dans laquelle il est conclu qu'il doit y avoir séparation entre les avocats et les experts. Cette question sera soulevée lors de la prochaine séance de discussion ouverte de la PI. Les avocats qui pratiquent dans le domaine de la PI attendent des directives de la part de la Cour. La séance de discussion de la PI aura lieu le 12 juin. Il y aura un programme de perfectionnement professionnel, suivi d'un dîner pour les juges en l'honneur du juge en chef Blais, de la juge Snider et de Gary O'Neil (Gowlings).

On soulève un deuxième point relativement à la transmission des ordonnances par télécopieur : la transmission se fait maintenant d'ordinaire par courriel, mais parfois par télécopieur. On donne comme exemple récent, le cas d'un avocat qui n'a pas reçu une télécopie, même si le dossier fait état d'une confirmation de réception.

Il s'agit de la dernière réunion à laquelle Susan Beaubien assiste car son mandat prend fin.

Paul Harquail souligne qu'il s'agit également de la dernière réunion à laquelle Mario Bellissimo assiste car son mandat prend fin cet été. Il souligne l'aide précieuse qui a été fournie au Comité par ces deux personnes au fil des ans.

e) **Droit maritime**

Paul Harquail présente une mise à jour pour le compte de l'ABC. L'ébauche de Beijing concernant la proposition de convention sur la reconnaissance de ventes en justice à l'étranger de navires avance. Le CMI se réunit à la mi-juin pour examiner l'ébauche et voter à la séance plénière.

Un certain nombre de décisions intéressantes ont été rendues en matière de droit maritime depuis la dernière réunion. On souligne que les juges sont très compétents. Il est heureux d'entendre qu'on songe sérieusement à créer une liste commune de la jurisprudence.

La section de droit maritime a reçu l'approbation concernant un programme intitulé *Pratique devant la Cour fédérale* qui sera offert à St. John's. Un membre de la magistrature sera invité à agir comme modérateur. L'objet de la séance est de faire connaître la pratique en Cour fédérale.

Section du contentieux des affaires civiles

David Demirkan souligne que la section du contentieux des affaires civiles tiendra une séance d'information à la conférence sur les médias sociaux qui aura lieu à St. John's. On se demande si un juge de la Cour fédérale ou de la Cour d'appel fédérale qui s'intéresse aux médias sociaux pourrait être intéressé. Cette séance d'information est prévue pour le dimanche 17 août, mais une autre date pourra être fixée au besoin.

Le juge en chef Blais souligne qu'un membre de la Cour d'appel fédérale sera peut-être conférencier lors de cette séance – à confirmer.

David Demirkan ajoute que le sujet du discours ne doit pas nécessairement porter sur l'utilisation en preuve des médias sociaux. Le sujet pourrait plutôt porter sur l'utilisation par la Cour de la technologie et des médias sociaux.

Le juge en chef Crampton répond que la Cour pourrait parler de l'utilisation qu'elle fait de la technologie dans les Cours.

Paul Harquail profite de l'occasion pour féliciter le juge en chef Blais car il approche de la retraite. Un thème clé : services rendus au Canada, services rendus à la Chambre des communes, avec toutes ses exigences, puis nomination à la Cour fédérale du Canada. Le juge en chef Blais a rendu service, mais plus important encore, il a fait preuve de leadership. Au nom de l'ABC : « bon retour »! Le juge en chef sera cherché sur Twitter et Facebook.

LES COURS :

6) Mise à jour de la Cour d'appel fédérale

Le juge en chef Blais soumet un rapport pour le compte de la Cour d'appel fédérale. Il y a eu deux nominations : le juge Richard Boivin et le juge André Scott, tous les deux de la Cour fédérale. Par ailleurs, le juge Pelletier est devenu surnuméraire en février. La juge Sharlow

prendra sa retraite plus tard cet automne et occupera, à titre intérimaire, le poste de juge en chef en son absence.

Le 4 juin, la Cour tiendra une audience entièrement électronique dans la salle d'audience du Tribunal de la concurrence. La modernisation de la Cour prend du temps, mais c'est une chose que le Barreau continue de demander et que le Service administratif des tribunaux judiciaires approuve.

En ce qui concerne l'établissement du rôle, il a souligné que, récemment, à quelques reprises, un appel n'a pas pu être entendu rapidement parce que les avocats ne pouvaient pas être présents.

Suite à des propos tenus plus tôt, le juge en chef Blais formule des commentaires supplémentaires concernant le discours public entourant les Cours. Enfin, il fait un résumé des congrès auxquels des juges ont participé à titre d'invité.

7) Mise à jour de la Cour fédérale

Le juge en chef Crampton a soumis un rapport pour le compte de la Cour fédérale.

L'effectif de base de la Cour s'élève maintenant à 32 juges. Il y a eu trois nominations le 11 avril 2014 :

- Le juge René Leblanc – avocat plaquant au ministère de la Justice du Canada à Ottawa
- La juge Martine St.-Louis – une avocate spécialisée en droit du travail et droit de l'immigration chez McCarthy Tétrault à Montréal
- Le juge George Locke – un avocat spécialisé en PI chez Norton Rose Fulbright à Montréal

Il ajoute ensuite les points suivants :

- Le statut de surnuméraire du juge Harrington (avril 2014)
- Le poste de la juge Snider qu'il reste à pourvoir
- Le juge O'Keefe deviendra surnuméraire en juin

Il y a un arriéré important en raison de postes vacants et d'enjeux médicaux.

La Cour est satisfaite de la réponse du gouvernement concernant les protonotaires. Toutefois, le juge en chef souligne que le processus d'embauche visant à créer un bassin de candidats qualifiés a été mis en attente. Cela pourrait poser problème si, tel que prévu, un des protonotaires prend sa retraite peu après la mise en œuvre de la réponse du gouvernement. La Cour aura de la difficulté à fonctionner avec seulement 5 protonotaires – le travail du 6^e protonotaire devra être réparti entre les juges, mais ceux-ci sont souvent en déplacement.

Le plan stratégique de la Cour a récemment été annoncé. Parmi les priorités, il y a notamment l'effort visant à accélérer la délivrance de décisions et à rendre de vive voix un plus grand nombre de décisions ou de brèves explications écrites. Historiquement, la Cour a rendu des décisions écrites. Au bout du compte, c'est au juge qu'il revient de décider comment il rendra sa décision. Un aperçu global des autres priorités du plan stratégique est également présenté.

La Cour travaille activement à l'élaboration d'une liste de recommandations de modifications à apporter à la *Loi sur les Cours fédérales* (si jamais il y a lieu d'apporter des modifications) en vue d'améliorer l'administration de la justice. Toutes les propositions sont les bienvenues.

8) Mise à jour du Comité des règles

Lucille Collard donne un aperçu du travail des 7 sous-comités en faisant mention de 9 dossiers actifs.

Elle parle brièvement du travail du Comité des règles concernant le projet de recueils condensés, qui est déjà en cours d'étude.

Le juge en chef Blais souligne que le Comité s'emploie activement à donner suite aux recommandations du Barreau concernant les modifications à apporter aux règles dans le cadre de la *Loi sur les Cours fédérales*.

9) Mise à jour de l'administrateur en chef du Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ)

Daniel Gosselin souligne que le Service administratif des tribunaux judiciaires continue de demander que du financement supplémentaire lui soit accordé lors du prochain budget ainsi qu'en dehors du cycle habituel. Des progrès graduels sont faits en matière de technologie, notamment en ce qui concerne les systèmes d'enregistrement audionumérique (SEA) dont seront dotées toutes les salles d'audience. La prochaine priorité consiste à améliorer le dépôt électronique, un domaine où le SATJ est vulnérable.

Suite à des discussions avec Travaux publics, l'autorisation de procéder à l'établissement d'un nouveau bureau à St. John's (Terre-Neuve), qui appartiendra au SATJ, a été donnée. Il devrait ouvrir en décembre 2014. Le SATJ continue de travailler, en collaboration avec Travaux publics, à l'établissement d'un nouveau bureau à Montréal : construction d'un nouvel immeuble; achat de l'immeuble existant; rénovation d'un immeuble existant. Ce projet devra être terminé au plus tard en 2019. Enfin, le SATJ a récemment reçu un avis l'informant qu'il fallait trouver un autre local à Québec au cours des 2 prochaines années.

QUESTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

10) Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 6 novembre 2014.